

ADMINISTRATION DES PERSONNELS CIVILS : LA TRANSFORMATION D'ENVERGURE NE DOIT LAISSER PERSONNE AU BORD DE LA ROUTE !

LE COMITE DIRECTEUR S'EST REUNI LE 11 SEPTEMBRE CONCERNANT LA RE-INTERNALISATION DE FONCTION ADMINISTRATION DU PERSONNEL CIVIL (ADP PC). LE COMMISSAIRE GENERAL HORS CLASSE OLIVIER MARCOTTE, DIRECTEUR CENTRAL DU SCA ET L'EQUIPE « PROJET ADP PC » A REUNI LE MERCREDI 1ER OCTOBRE LES ORGANISATIONS SYNDICALES AFIN DE LES INFORMER OFFICIELLEMENT DE LA SUITE DE CETTE REUNION.

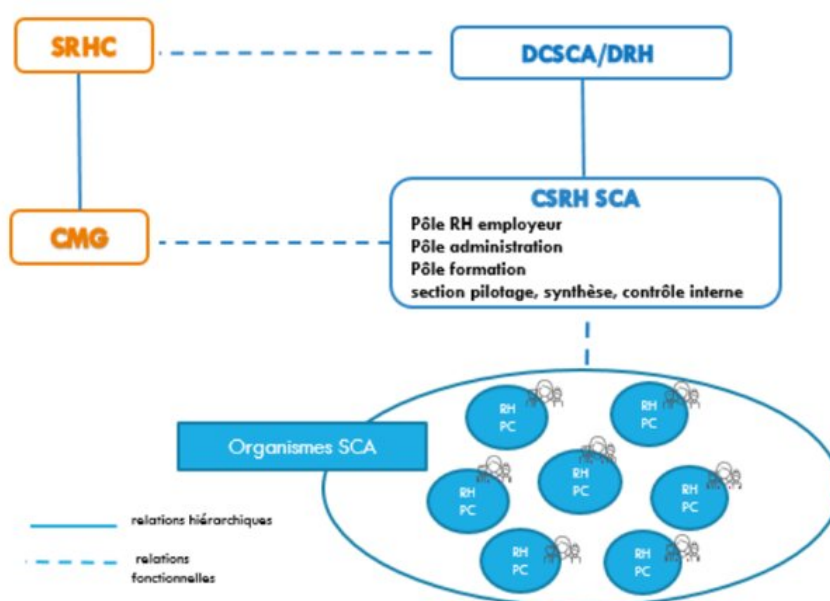
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

En propos liminaire le directeur central a rappelé que l'initiative de cette réforme vient de la DRH-MD et que parallèlement la DRH-MD travaille sur la réorganisation des Centre Ministériel de Gestion (CMG).

L'enjeu de cette réforme est d'adapter la gestion des personnels civils aux évolutions actuelles.

L'harmonisation et la simplification des processus sont les objectifs. Le modèle SCA a été adopté par la majorité des employeurs.

Ce modèle intègre les activités des Autorités Territoriales d'Emploi (ATE) ainsi que celles des Groupements de Soutien du Commissariat.



ADMINISTRATION DES PERSONNELS CIVILS : LA TRANSFORMATION D'ENVERGURE NE DOIT LAISSER PERSONNE AU BORD DE LA ROUTE !

Il a été précisé que l'ensemble du processus relatif à la formation professionnelle sera repris par tous les employeurs. Un processus fiable de gestion des formations est en cours d'élaboration et devra être diffusé prochainement.

L'équipe projet « ADP PC » a regretté que certains employeurs ne se soient pas encore prononcés sur le modèle choisi (EMA/Petits employeurs – SGA, hormis le SID).

Afin de consolider les compétences des gestionnaires RH, La DRH-MD a conçu un parcours dédié avec l'Académie des RH et complété par le SCA par des formations elearning. Ce cursus sera appliqué sur l'ensemble du territoire.

Dans cette manœuvre, le SCA accompagnera la mise en place du dispositif chez tous les employeurs.

Le Directeur Central, conscient du climat anxigène généré par la mise en œuvre de la réinternalisation, assure que « personne ne restera au bord de la route ».

La **CFDT** prend note et ne manquera pas de le rappeler si besoin.

QUELQUES CHIFFRES :

360 postes seront ventilés pour cette manœuvre sur le territoire tout employeur confondu en métropole. L'Outre-mer n'est pas concernée par cette transformation.

288 agents du SCA seront concernés. Depuis le dernier CSA de réseau SCA de juillet 2025 où il avait été annoncé que 322 agents seraient impactés, le chiffre a été affiné au vu des départs survenus depuis.

Pour l'instant, le Directeur Central ne peut préciser si les postes seront supprimés ou transformés. Il a interpellé la DRH-MD sur ce sujet important. Une bilatérale entre le SCA et la DRH-MD doit se tenir prochainement. Cette dernière tranchera.

106 postes ont vocation à rester au sein du SCA pour fonction administration du personnel civil.

LE CALENDRIER :

Cette transformation apparaîtra dans l'arrêté de transformations 2026 dont la diffusion est espérée avant la fin de l'année. Les nouveaux postes seront décrits dans le CARTEC 2026.

Avant mi-novembre, les employeurs fourniront au SCA une cartographie « cible » de leur organisation.

Avant la fin de l'année, le SCA transmettra des fiches de poste génériques dites « de principe » afin qu'un premier dialogue informel se fasse avec les agents concernés.

Sur certaines fiches de poste, il est précisé que le travail déporté peut être envisagé. Il appartiendra toutefois à chaque employeur de mettre en place le télétravail ou le travail déporté.

Le Directeur Central a rappelé que, pour éviter toute rupture de service et prévenir les démarches directes des employeurs auprès des agents présents dans les bureaux RH PC du SCA, la transition de la fonction RH PC devra impérativement s'effectuer à une date unique pour l'ensemble des employeurs.

Lors d'une réunion réunissant tous les chefs d'établissement, il a insisté sur ce point avec fermeté.

Le DC tient particulièrement à ce qu'aucune forme de concurrence ne s'installe entre les employeurs, et que la priorité soit accordée aux agents du SCA souhaitant rejoindre un autre établissement.

La date du 1^{er} juillet 2026 est privilégiée par le DC SCA et sera proposée à la DRH-MD. Les mobilités seront donc retenues jusqu'à l'organisation des Commissions Locales de Transformations et l'organisation des AMR (Antenne Mobilité Reclassement).

**SERVICE
DU COMMISSARIAT
DES ARMÉES**

ADMINISTRATION DES PERSONNELS CIVILS : LA TRANSFORMATION D'ENVERGURE NE DOIT LAISSER PERSONNE AU BORD DE LA ROUTE !

Afin de pouvoir bénéficier des mesures d'accompagnement des transformations, la **CFDT** conseille aux agents concernés d'attendre cette échéance pour engager toute demande officielle de mutation.

Pour la **CFDT** il n'est pas concevable que certains agents ne puissent pas bénéficier du PAT.

La **CFDT** restera vigilante sur la décision prise à ce sujet par la DRH-MD.

La **CFDT** salue ce dialogue social clair, précis et officiel. Des expérimentations sont en cours et la **CFDT** a réitéré la demande de reconnaissance, via un CIA majoré, pour l'ensemble des agents ayant été volontaires pour participer à l'expérimentation.

Afin de pouvoir bénéficier des mesures d'accompagnement, la **CFDT** conseille aux agents concernés d'attendre d'être reçu en AMR (Antenne Mobilité Reclassement) avant d'engager toute demande de mutation.

La **CFDT** accompagnera les agents concernés par cette transformation d'envergure. N'hésitez pas à contacter vos élus pour toute demande d'information.

**SERVICE
DU COMMISSARIAT
DES ARMÉES**

Paris, le 6 octobre 2025

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?

COMMENT CA, VOUS
VOULEZ NÉGOCIER ...

VOUS POUVEZ PAS
BRASSER DE L'AIR
AVEC LES AUTRES ?

